



**MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS**

LISTE DES DELIBERATIONS

**MARDI 19 DECEMBRE 2023 à 18h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
A CASTELNAU DE GUERS**

- | | |
|--|----------|
| • MISE EN NON VALEUR | ACCEPTÉE |
| • TARIF CANTINE | ACCEPTÉE |
| • FETE LOCALE 2024 | ACCEPTÉE |
| • SUBVENTION TELETHON | ACCEPTÉE |
| • RESTE A REALISER : INVESTISSEMENT 2023 | ACCEPTÉE |
| • CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION | ACCEPTÉE |
| • SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE | ACCEPTÉE |
| • DEMANDE DE SUBVENTIONS : SALLE DU PATRIMOINE | ACCEPTÉE |

Le Maire


Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr <<http://www.cnil.fr>>).

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 décembre 2023 à 18h30
à la salle du conseil Municipal
Date d'envoi de la convocation : 13/12/2023

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHÉ Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney –

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

1 – MISE EN NON VALEUR

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il reste des recettes non encaissées sur l'ancien budget commune de 2018,2019,2021 et 2022 concernant des loyers non réglés, les services de la Perception demande au Conseil d'approuver l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables, pour un montant de 6793.40€.

Pour 2018 soit un montant de	1.616,00€
Pour 2019 soit un montant de	1.299,63€
Pour 2021 soit un montant de	849,77€
Pour 2022 soit un montant de	3.028,00€

Il est proposé au Conseil d'accepter la mise en non-valeur de ces produits irrécouvrables et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet état et à émettre le mandat correspondant.

LE CONSEIL

Approuve la mise en non valeur pour un total de 6793,40€
Autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandatement.

POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
------	----	------------	---	--------	---

2 – TARIF CANTINE

Madame le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal que le fournisseur des repas cantine, SHCB, lors d'une réunion a informé les membres de la Commission Menus qu'une augmentation de l'ordre de 4 à 4.5 % serait appliquée sur les factures depuis juillet 2023.

Une nouvelle augmentation au mois de janvier 2024 est prévue dans les mêmes proportions.

Depuis le 22 août 2016, le prix du repas était fixé à 3.95€. Le coût global annuel pour la commune de ce service s'élève à 70.683.71€ pour un montant de recettes (repas payés par les parents) de 30.766.00€.

Après étude, actuellement les frais d'encadrement à la charge de la commune s'élèvent par enfant et par repas à + de 5.12€.

Madame le rapporteur, propose d'augmenter le ticket cantine de 0.55€, soit un montant de 4.50€.

Il est demandé au Conseil de délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tarif cantine à partir du 1^{er} janvier 2024.

LE CONSEIL

Accepte l'augmentation du tarif pour le repas cantine à partir du 1^{er} janvier 2024.

POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
------	----	------------	---	--------	---

3 – FETE LOCALE 2024

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la commune, à l'occasion de la fête locale, prend en charge la facture de l'orchestre, les charges du GUSO, les frais de la SACEM et les frais relatifs à la sécurité (pour information, pour l'année 2023 il y avait eu 2 jours de fête pour un montant total de 17.360€).

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil de reconduire cette démarche pour la fête votive 2024 (3 jours) et demande au Conseil de délibérer.

LE CONSEIL

Approuve que la Commune prenne en charge tous les frais pour le bon déroulement de la fête locale 2024.

POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
------	----	------------	---	--------	---

4 – SUBVENTION TELETHON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis quelques années, une subvention annuelle est versée par la Commune à l'A.F.M. Le montant de cette subvention était de 1000€ pour 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le versement d'une subvention pour le TELETHON 2023.

LE CONSEIL

Accepte le versement d'un montant de 1.000€ pour l'AFM dans le cadre du Téléthon 2023.

POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
------	----	------------	---	--------	---

5 – RESTE A REALISER INVESTISSEMENT 2023

Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de reporter sur la délibération du Compte Administratif 2023, le montant des travaux d'investissement engagés restant à réaliser et à payer ainsi que le montant des recettes d'investissement non encaissées.

Pour le Compte Administratif de la commune, les travaux d'investissement engagés sont :

- | | |
|--|------------|
| - Solde mise en place 5 caméras vidéoprotection + caméras sécurité | 8.708,59€ |
| - Travaux Croix de la Mission | 12.654.00€ |

Pour les recettes

Il reste à encaisser les sommes de :

- | | |
|--|------------|
| - Subvention pour la mise en place de la 5 caméras vidéoprotection | 9.517.50€ |
| - Subvention Conseil Départemental Chemin des Saliniers | 15.750,00€ |
| - Subvention CAHM Croix de la Mission | 5.000,00€ |

Madame le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de reporter en restes à réaliser sur le CA 2023 de la Commune :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - dépenses d'investissement | 21.362,59€ |
| - recettes d'investissement | 30.267,50€ |

LE CONSEIL

Approuve le montant des RAR ci-dessus pour l'investissement Recettes et Dépenses.

POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
------	----	------------	---	--------	---

6- CONTRAT ADJOINT ANIMATION

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 22 août 2023, il avait été approuvé un emploi d'agent d'animation sous contrat à temps non complet (30/35^{ème}) du 28 août au 22 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil de reconduire ce contrat pour la période du 8 janvier 2024 au 3 août 2024.

L'agent recruté effectuera 30h hebdomadaires et sera rémunéré à l'indice brut 367/indice majoré 361. Les congés annuels pourraient être réglés (10% du salaire indiciaire) à la demande de l'agent.

Le conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Accepte le recrutement d'un adjoint d'animation sous contrat du 08/01/2024 au 03/08/2024 inclus.

L'agent effectuera 30heures hebdomadaires et sera rémunéré à l'indice 367, majoré 361.

POUR

ABSTENTION

CONTRE

7- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que Madame la Directrice de l'école souhaiterait organiser une semaine d'initiation au CIRQUE pour les quatre classes de l'école du 25/03 au 05/04/2024.

Le coût global de ce projet s'élève à 4193.50€, il est demandé une participation à la municipalité de 1500€.

Il est proposé au Conseil d'accepter de verser cette subvention exceptionnelle à l'OCCE (office central de coopération de l'école).

LE CONSEIL

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à L'OCCE d'un montant de 1500€.

POUR

ABSTENTION

CONTRE

8-DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX SALLE DU PATRIMOINE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés concernant les travaux de la Chapelle des Pénitents, qui deviendra la Salle du Patrimoine.

Nature des travaux

- GROS OEUVRE : H.T. 90.696,00€

Façade intérieure, façade côté rue, façade côté jardin, toiture dans petite cour, travaux intérieurs (portes, cloisons, carrelage), travaux extérieurs (socle, seuil de porte, rampe, géotextile, brisure de marbre compactée).

- ELECTRICITE-CLIMATISATION : H.T. 33.519,20€

Mise aux normes, fourniture et pose de luminaires (intérieur, extérieur), BAES, climatisation

- MOBILIER : H.T. 14.155,00€

Achat de panneaux, vitrines, comptoir-caisse.

- VITRAUX : H.T. 8.800,00€

Création et restauration de vitrail traditionnel

Le montant total de ces travaux et achats s'élève à H.T. 147.170,20€

Monsieur le Rapporteur explique que cette salle du patrimoine, pourrait servir de salle d'exposition, de conférence, de réunion, etc.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions afin de financer ces travaux.

- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- REGION (DRAC)
- DETR
- CAHM

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Autorise monsieur le Maire à demander une aide financière
Au Conseil Départemental
A la REGION (DRAC)
A la DETR 2024
A la CAHM

POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
------	----	------------	---	--------	---

9 - DIVERS

Séance levée à 19h45

MICHEL Didier	PRADINES Lucette	ZIMMERMANN Patrick
GUIBERT Michel	BELLE-ALBARET Witney	BERCHÉ Frédéric
BESSELES Chantal	BRISSIAUD Annie	DELRIEU Laurent
GARÇON Elodie	LAHOZ Régine	LAIRD Blandine
MATÉO Fabien	ROUYER Stéphanie	SERS Virginie

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERNS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML0119122023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHÉ Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : CONTRAT ADJOINT ANIMATION

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 22 août 2023, il avait été approuvé un emploi d'agent d'animation sous contrat à temps non complet (30/35^{ème}) du 28 août au 22 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil de reconduire ce contrat pour la période du 8 janvier 2024 au 3 août 2024.

L'agent recruté effectuera 30h hebdomadaires et sera rémunéré à l'indice brut 367/indice majoré 361. Les congés annuels pourraient être réglés (10% du salaire indiciaire) à la demande de l'agent.

Le conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

ACCEPTE de reconduire ce contrat du 08/01/2024 au 03/08/2024,

DIT que l'agent recruté effectuera 30 heures hebdomadaires et sera rémunéré à l'indice brut 367/indice majoré 361. Les congés annuels pourront être réglés (10% du salaire indiciaire) à la demande de l'agent.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML0519122023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHE Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHE Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : FETE LOCALE 2024

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la commune, à l'occasion de la fête locale, prend en charge la facture de l'orchestre, les charges du GUSO, les frais de la SACEM et les frais relatifs à la sécurité (pour information, pour l'année 2022 il y avait eu 2 jours de fête pour un montant total de 17.360€).

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil de reconduire cette démarche pour la fête votive 2024 (3 jours) et demande au Conseil de délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,
ACCEPTE de prendre en charge sur le budget de la commune 2024, toutes les factures relatives au déroulement de la fête locale 2024.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHÉ Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : MISE EN NON VALEUR

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il reste des recettes non encaissées sur l'ancien budget commune de 2018,2019,2021 et 2022 concernant des loyers non réglés, les services de la Perception demande au Conseil d'approuver l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables, pour un montant de 6793.40€.

Pour 2018 soit un montant de	1.616,00€
Pour 2019 soit un montant de	1.299,63€
Pour 2021 soit un montant de	849,77€
Pour 2022 soit un montant de	3.028,00€

Il est proposé au Conseil d'accepter la mise en non-valeur de ces produits irrécouvrables et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet état et à émettre le mandat correspondant.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,
ACCEPTE la mise en non valeur de ces produits irrécouvrables,
AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

SGC LITTORAL

274 av du Maréchal JUIN

CS 90371

34207 SETE CEDEX

Tél :04 30 41 03 50

Courriel : t034030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 13300 - COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS -

Numéro de la liste 6474790131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SETE CEDEX, le 07 déc. 2023

p/c Le Comptable Public

Nathalie BRANGER

Anne COLLIOU

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	6 793,40 €	
6542	0,00 €	
Total	6 793,40 €	

A *Castelnou*

Le 21/12/2023

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-172	BALSIER MIREILLE	6,00	Poursuite sans effet			
2018	T-202	BALSIER MIREILLE	230,00	Poursuite sans effet			
2018	T-222	BALSIER MIREILLE	230,00	Poursuite sans effet			
2018	T-249	BALSIER MIREILLE	230,00	Poursuite sans effet			
2018	T-270	BALSIER MIREILLE	230,00	Poursuite sans effet			
2018	T-312	BALSIER MIREILLE	230,00	Poursuite sans effet			
2018	T-321	BALSIER MIREILLE	230,00	Poursuite sans effet			
2018	T-344	BALSIER MIREILLE	230,00	Poursuite sans effet			
2019	T-147	BALSIER MIREILLE	224,78	Poursuite sans effet			
2019	T-191	BALSIER MIREILLE	223,96	Poursuite sans effet			
2019	T-22	BALSIER MIREILLE	249,00	Poursuite sans effet			
2019	T-224	BALSIER MIREILLE	112,89	Poursuite sans effet			
2019	T-4	BALSIER MIREILLE	249,00	Poursuite sans effet			
2019	T-71	BALSIER MIREILLE	240,00	Poursuite sans effet			
2021	T-194	BALSIER MIREILLE	307,00	Poursuite sans effet			
2021	T-216	BALSIER MIREILLE	278,00	Poursuite sans effet			
2022	T-1	BALSIER MIREILLE	264,77	Poursuite sans effet			
2022	T-12	BALSIER MIREILLE	277,00	Poursuite sans effet			
2022	T-128	BALSIER MIREILLE	277,00	Poursuite sans effet			
2022	T-177	BALSIER MIREILLE	262,00	Poursuite sans effet			
2022	T-197	BALSIER MIREILLE	262,00	Poursuite sans effet			
2022	T-241	BALSIER MIREILLE	262,00	Poursuite sans effet			
2022	T-252	BALSIER MIREILLE	262,00	Poursuite sans effet			
2022	T-45	BALSIER MIREILLE	501,00	Poursuite sans effet			
2022	T-54	BALSIER MIREILLE	277,00	Poursuite sans effet			
2022	T-76	BALSIER MIREILLE	501,00	Poursuite sans effet			

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML0719122023-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-98	BALSIER MIREILLE	147,00	Poursuite sans effet			
		BALSIER MIREILLE (Total pour le débiteur)	6 793,40 €				
		Grand Somme	6 793,40 €				

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML0319122023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHÉ Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : RESTE A REALISER INVESTISSEMENT 2023

Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de reporter sur la délibération du Compte Administratif 2023, le montant des travaux d'investissement engagés restant à réaliser et à payer ainsi que le montant des recettes d'investissement non encaissées.

Pour le Compte Administratif de la commune, les travaux d'investissement engagés sont :

- Solde mise en place 5 caméras vidéoprotection + caméras sécurité 8.708,59€
- Travaux Croix de la Mission 12.654.00€

Pour les recettes il reste à encaisser les sommes de :

- Subvention pour la mise en place de la 5 caméras vidéoprotection 9.517.50€
- Subvention Conseil Départemental Chemin des Saliniers 15.750,00€
- Subvention CAHM Croix de la Mission 5.000,00€

Madame le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de reporter en restes à réaliser sur le CA 2023 de la Commune :

- dépenses d'investissement 21.362,59€
- recettes d'investissement 30.267,50€

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

ACCEPTE de reporter en Restes à Réaliser sur le Compte administratif 2023, les sommes suivantes :

- dépenses d'investissement 21.362,59€
 - recettes d'investissement 30.267,50€
- dont détail ci-dessus.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML1219122023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHE Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX SALLE DU PATRIMOINE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés concernant les travaux de la Chapelle des Pénitents, qui deviendra la Salle du Patrimoine.

Nature des travaux

- GROS OEUVRE : H.T. 90.696,00€

Façade intérieure, façade côté rue, façade côté jardin, toiture dans petite cour, travaux intérieurs (portes, cloisons, carrelage), travaux extérieurs (socle, seuil de porte, rampe, géotextile, brisure de marbre compactée).

- ELECTRICITE-CLIMATISATION : H.T. 33.519,20€

Mise aux normes, fourniture et pose de luminaires (intérieur, extérieur), BAES, climatisation

- MOBILIER : H.T. 14.155,00€

Achat de panneaux, vitrines, comptoir-caisse.

- VITRAUX : H.T. 8.800,00€

Création et restauration de vitrail traditionnel

Le montant total de ces travaux et achats s'élève à H.T. 147.170,20€

Monsieur le Rapporteur explique que cette salle du patrimoine, pourrait servir de salle d'exposition, de conférence, de réunion, etc.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANÉE afin de financer ces travaux.

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANÉE.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML1019122023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHE Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHE Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX SALLE DU PATRIMOINE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés concernant les travaux de la Chapelle des Pénitents, qui deviendra la Salle du Patrimoine.

Nature des travaux

- GROS OEUVRE : H.T. 90.696,00€

Façade intérieure, façade côté rue, façade côté jardin, toiture dans petite cour, travaux intérieurs (portes, cloisons, carrelage), travaux extérieurs (socle, seuil de porte, rampe, géotextile, brisure de marbre compactée).

- ELECTRICITE-CLIMATISATION : H.T. 33.519,20€

Mise aux normes, fourniture et pose de luminaires (intérieur, extérieur), BAES, climatisation

- MOBILIER : H.T. 14.155,00€

Achat de panneaux, vitrines, comptoir-caisse.

- VITRAUX : H.T. 8.800,00€

Création et restauration de vitrail traditionnel

Le montant total de ces travaux et achats s'élève à H.T. 147.170,20€

Monsieur le Rapporteur explique que cette salle du patrimoine, pourrait servir de salle d'exposition, de conférence, de réunion, etc.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL afin de financer ces travaux.

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML1319122023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHE Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHE Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX SALLE DU PATRIMOINE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés concernant les travaux de la Chapelle des Pénitents, qui deviendra la Salle du Patrimoine.

Nature des travaux

- GROS OEUVRE : H.T. 90.696,00€

Façade intérieure, façade côté rue, façade côté jardin, toiture dans petite cour, travaux intérieurs (portes, cloisons, carrelage), travaux extérieurs (socle, seuil de porte, rampe, géotextile, brisure de marbre compactée).

- ELECTRICITE-CLIMATISATION : H.T. 33.519,20€

Mise aux normes, fourniture et pose de luminaires (intérieur, extérieur), BAES, climatisation

- MOBILIER : H.T. 14.155,00€

Achat de panneaux, vitrines, comptoir-caisse.

- VITRAUX : H.T. 8.800,00€

Création et restauration de vitrail traditionnel

Le montant total de ces travaux et achats s'élève à H.T. 147.170,20€

Monsieur le Rapporteur explique que cette salle du patrimoine, pourrait servir de salle d'exposition, de conférence, de réunion, etc.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'ETAT (DETR 2024) afin de financer ces travaux.

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ETAT pour la DETR 2024.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML1119122023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHE Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHE Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX SALLE DU PATRIMOINE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés concernant les travaux de la Chapelle des Pénitents, qui deviendra la Salle du Patrimoine.

Nature des travaux

- GROS OEUVRE : H.T. 90.696,00€

Façade intérieure, façade côté rue, façade côté jardin, toiture dans petite cour, travaux intérieurs (portes, cloisons, carrelage), travaux extérieurs (socle, seuil de porte, rampe, géotextile, brisure de marbre compactée).

- ELECTRICITE-CLIMATISATION : H.T. 33.519,20€

Mise aux normes, fourniture et pose de luminaires (intérieur, extérieur), BAES, climatisation

- MOBILIER : H.T. 14.155,00€

Achat de panneaux, vitrines, comptoir-caisse.

- VITRAUX : H.T. 8.800,00€

Création et restauration de vitrail traditionnel

Le montant total de ces travaux et achats s'élève à H.T. 147.170,20€

Monsieur le Rapporteur explique que cette salle du patrimoine, pourrait servir de salle d'exposition, de conférence, de réunion, etc.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au CONSEIL REGIONAL (DRAC) afin de financer ces travaux.

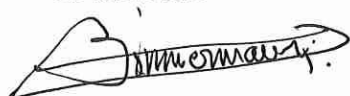
Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du CONSEIL REGIONAL (DRAC).

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHÉ Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que Madame la Directrice de l'école souhaiterait organiser une semaine d'initiation au CIRQUE pour les quatre classes de l'école du 25/03 au 05/04/2024.

Le coût global de ce projet s'élève à 4193.50€, il est demandé une participation à la municipalité de 1500€.

Il est proposé au Conseil d'accepter de verser cette subvention exceptionnelle à l'OCCE (office central de coopération de l'école).

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500€ à l'OCCE, pour l'organisation d'une semaine d'initiation au cirque.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHÉ Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : SUBVENTION TELETHON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis quelques années, une subvention annuelle est versée par la Commune à l'A.F.M. Le montant de cette subvention était de 1000€ pour 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le versement d'une subvention pour le TELETHON 2023.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,
ACCEPTE le versement d'une subvention à l'AFM d'un montant de 1.000€ pour le TELETHON
2023.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – BESSOLES Chantal - ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – LAHOZ Régine – BRISSIAUD Annie -

Absents excusés : PRADINES Lucette - BERCHÉ Frédéric - DELRIEU Laurent - GARÇON Elodie - ROUYER Stéphanie – SERVET Alexis – BELLE ALBARET Witney -

Pouvoirs : BELLE-ALBARET Witney à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

OBJET : TARIF CANTINE

Madame le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal que le fournisseur des repas cantine, SHCB, lors d'une réunion a informé les membres de la Commission Menus qu'une augmentation de l'ordre de 4 à 4.5 % serait appliquée sur les factures depuis juillet 2023.

Une nouvelle augmentation au mois de janvier 2024 est prévue dans les mêmes proportions.

Depuis le 22 août 2016, le prix du repas était fixé à 3.95€. Le coût global annuel pour la commune de ce service s'élève à 70.683.71€ pour un montant de recettes (repas payés par les parents) de 30.766.00€.

Après étude, actuellement les frais d'encadrement à la charge de la commune s'élèvent par enfant et par repas à + de 5.12€.

Madame le rapporteur, propose d'augmenter le ticket cantine de 0.55€, soit un montant de 4.50€.

Il est demandé au Conseil de délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tarif cantine à partir du 1^{er} janvier 2024.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tarif de la cantine à compter du 1^{er} janvier 2024.

DIT que le prix du ticket cantine sera de 4.50€.

Le Secrétaire



Patrick ZIMMERMANN

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/12/2023

Date d'affichage :

DEPENSES RECETTES CANTINE 2023

DEPENSES

AGENTS	taux HORAIRE	heures travaillées	heure / jour	Nbre jours	TOTAL
BERNARD ELODIE	20,17	624,25	2,75	227	12 591,12
DELCHER FANNY	18,62	412,50	2,75	150	7 680,75
SORIANO SANDRINE	18,83	236,00	2	118	4 443,88
TRENQUIER ELIE	18,76	624,25	2,75	227	11 710,93
VIDAL CELIA	16,55	211,75	2,75	77	3 504,46
GIMENO ALEXIA	28,18	38,00	2	19	1 070,84
VIDAL MANON	27,63	44,00	2	22	1 215,72
					42 217,71

Paiements SHCB

3,49 7789 27183 27 183,00

FRAIS ANNEXES

Electricité, telecom,
produits entretien,
fournitures diverses,,,"

1 283,00

TOTAL DEPENSES 70 683,71

Donc possibilité d'augmentation maxi à 4,53€

50% DEPENSES AUTORISÉS

35 341,85

RECETTES

Encaissements Parents

3,95 7789

30766

TOTAL RECETTES

30 766,00

ECART DEPENSES RECETTES

39 917,71

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-213400567-20231219-ML0619122023-DE



MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE
LA COMMUNE LE 29/01/2024